



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3635

Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 4 531 780 euros aux 12 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et à l'association "Com'Expression" - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. LEVY Charles-Franck

**SEANCE DU 29 JANVIER 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/3635 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL D'UN MONTANT DE 4 531 780 EUROS AUX 12 MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE LYON ET A L'ASSOCIATION "COM'EXPRESSION" - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'APPLICATION AVEC CHACUNE DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'éducation populaire est plus que jamais au cœur du pacte républicain. Les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon mènent aux côtés de la Ville de Lyon une action fondamentale au plus près des citoyens, autour de l'éducation, de l'accès à la culture et à la citoyenneté pour tous, en particulier en direction de la jeunesse.

Par délibération n° 2015/847 du 19 janvier 2015, vous avez approuvé les conventions-cadres 2015-2020 avec les associations gestionnaires des MJC de Lyon. Ces conventions-cadres traduisent la volonté de la Ville de Lyon de renforcer son partenariat avec ces acteurs essentiels de la vie locale que sont les MJC.

En effet, en proposant une offre de services aux publics innovante et adaptée aux besoins des territoires, ces associations sont des lieux de croisement et de rencontres entre les habitants en contribuant ainsi au vivre-ensemble dans les quartiers, et plus globalement à la cohésion sociale et au développement équilibré de notre cité.

En 2016, les 12 MJC de Lyon représentaient environ 21 400 adhérents et près de 340 salariés en équivalents temps plein.

De par la diversité des activités proposées notamment dans les domaines de l'enfance, de la culture, du sport, les MJC touchent un large public, de toutes les générations, tout en restant attentives aux besoins des plus fragiles. Ce sont aussi des lieux de participation et de démocratie locale qui favorisent la prise de parole et de responsabilité des habitants.

L'association « Com'expression », située dans le 6<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, n'est pas une MJC. Pour autant, son action d'animation socioculturelle locale ainsi que les actions qu'elle développe en direction des enfants et des jeunes participent, d'une façon proche, aux mêmes objectifs.

En outre, 11 MJC de Lyon et l'association « Com'expression » sont partenaires de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre d'accueils de loisirs périscolaires dans les écoles de Lyon.

Ces associations contribuent ainsi pleinement à la richesse du projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon en valorisant leur expérience et leur savoir-faire en matière d'approche éducative auprès des enfants lyonnais et de leurs familles.

De la même façon, elles participent fortement au développement et à la cohésion des territoires en s'impliquant dans différentes politiques publiques conduites par la Ville et en s'inscrivant dans plusieurs dispositifs contractuels qui engagent la Ville de Lyon, notamment :

- le Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise et la Convention Territoriale de Lyon ;
- le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Rhône ;
- la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Lyon ;
- le Contrat Local de Santé de Lyon.

Les conventions-cadres constituent également un cadre de référence pour la mise en œuvre du partenariat entre la Ville de Lyon et les MJC en définissant des objectifs que chaque association s'engage à remplir sur la durée du conventionnement en contrepartie de la subvention de fonctionnement général versée annuellement par la Ville de Lyon.

Des rencontres techniques et politiques, sous la forme de dialogues de gestion, sont organisées plusieurs fois dans l'année et permettent de faire un point précis sur l'ensemble des projets et actions conduits au cours de l'année, mais aussi d'aborder les questions de fonctionnement, de gestion et d'équilibre économique général des associations.

Ce cadre de travail responsabilisant, mis en place depuis plusieurs années, donne aux associations les éléments de lisibilité et de stabilité indispensables au développement de leurs projets associatifs tout en permettant les ajustements nécessaires et en assurant une maîtrise de la dépense publique dans un contexte économique et budgétaire contraint.

Ainsi, les subventions de fonctionnement général sont versées en deux tranches :

- une première tranche soumise en tout début d'année à l'approbation du Conseil municipal sur la base d'un montant prévisionnel de subvention annuelle ;
- puis attribution et versement du solde, éventuellement ajusté à l'issue des différentes rencontres de dialogues techniques et politiques, soumis à l'approbation du conseil municipal au cours de l'année.

Enfin, un dialogue collectif, rassemblant l'ensemble des associations, est organisé annuellement. Il permet un échange de fond autour de sujets et thématiques transversaux entre la Ville de Lyon et les MJC avec l'appui du Comité Local des MJC de Lyon.

La Ville de Lyon contribue par ailleurs de façon indirecte au financement de la fonction de pilotage dans les 12 MJC de Lyon au travers d'une subvention annuelle au FONJEP. Cette contribution financière fait l'objet d'une convention de financement entre la Ville de Lyon, le FONJEP et chacune des MJC pour le financement des postes de directeurs.

Vu le modèle type de convention ;

Vu l'avis du Conseil des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

## DELIBERE

1. Les subventions de fonctionnement général suivantes sont allouées à chacune des Maisons des Jeunes et de la Culture de Lyon et à l'association « Com'expression », au titre de l'année 2018, comme suit :

Associations	Montant 1 <sup>ère</sup> tranche janvier 2018	<i>Rappel TOTAL 1<sup>ère</sup> + 2<sup>ème</sup> tranches 2017</i>
Maison des jeunes et de la culture Presqu'île Confluence	<b>532 132 €</b>	600 432 €
Maison pour tous Salle des Rancy	<b>665 363 €</b>	761 046 €
Maison des jeunes et de la culture Montchat	<b>309 288 €</b>	387 831€
Maison des jeunes et de la culture de Ménéval	<b>340 036 €</b>	422 342 €
Maison des jeunes et de la culture de Saint Just	<b>121 797 €</b>	117 856 €
Maison des jeunes et de la culture du Vieux Lyon	<b>391 306 €</b>	484 675 €
Espace 6 MJC	<b>175 530 €</b>	220 798 €
Maison des jeunes et de la culture Jean Macé	<b>388 318 €</b>	484 576 €
MJC Monplaisir	<b>557 643 €</b>	695 647 €
Maison des jeunes et de la culture de Laënnec Mermoz	<b>328 945 €</b>	409 748 €
Maison des jeunes et de la culture Saint Rambert / l'île Barbe - Pôle 9	<b>206 665 €</b>	258 535 €
Maison des jeunes et de la culture de la Duchère	<b>328 013 €</b>	432 934 €
Association Com'Expression	<b>186 744 €</b>	230 931 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 531 780 €</b>	5 507 351 €

2. Le modèle de convention d'application à signer entre la Ville de Lyon et chacune de ces associations pour lesquelles une convention-cadre a déjà été approuvée, est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. La dépense en résultant, soit 4 531 780 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 41892, nature 6574, fonction 422, après transfert de 1 267 236 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 6574, fonction 213.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY